

**OBJET : Message à tous les cadres et participants au RRPE
et provenant du Mouvement Desjardins ou
envisageant transférer au Mouvement Desjardins**

Bonjour à tous,

Soyez informés que l'Entente de transfert entre notre régime de retraite (RRPE) et celui du Mouvement Desjardins prendra fin le 24 mars 2008 suite à une décision en ce sens prise par le Mouvement Desjardins.

Si vous provenez du Mouvement Desjardins et n'avez pas encore fait votre demande de transfert de régime de retraite, nous vous invitons à le faire dans les meilleurs délais. Cette entente de transfert permettait, jusqu'à présent, au personnel provenant du Mouvement Desjardins, de transférer dans le RRPE le service accumulé chez Desjardins et inversement. Sans un tel transfert, aucune des années faites pour le Mouvement Desjardins ne peut être incluse dans le calcul de votre admissibilité ou de votre rente pour le RRPE et inversement.

Inversement, aucun transfert ne pourra être fait vers le régime de retraite du Mouvement Desjardins après le 24 mars 2008.

Vous pouvez vous procurer le formulaire en communiquant avec madame Chantal Baron de la CARRA au 418 644-8653.

Pour votre information, sachez que l'entente entre le RREGOP et le régime de retraite du Mouvement Desjardins se terminera également le 24 mars 2008.